

## Information et collaboration – 4/09/2020

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et dirigeants des organisations représentatives,

La situation sanitaire restant difficile, les mesures particulières qui sont d'application pour la cour du travail de Liège depuis la reprise des audiences au mois de mai sont prolongées jusqu'à nouvel ordre.

Les audiences d'introduction ne seront toujours pas physiquement tenues et resteront remplacées par un travail de cabinet, avec possibilité de fixer rapidement à l'audience les affaires réellement urgentes.

Les audiences de plaidoiries, sauf le RCD, se tiendront dans la grande salle de réunion Drion (ascenseur A, 4<sup>me</sup> étage) qui permet de tenir des distances importantes entre les différents acteurs. Les affaires seront comme toujours prévues à heure fixe. Les plaideurs attendront dans le hall, en respectant la distanciation sociale et seront ensuite prévenus du moment où ils pourront prendre, un par un, l'ascenseur qui mène au hall devant la salle d'audience. Entretemps, les plaideurs précédents auront quitté les lieux par l'escalier de secours (sauf problème physique) afin que les personnes ne se croisent pas. Le lavage des mains sera possible dans les sanitaires du rez.

Dans la salle d'audience, c'est le président qui décidera en fonction de son pouvoir de police d'audience et en fonction des circonstances (pour autant que la distance de 1,50m soit garantie) si le port du masque s'impose pour les professionnels(1) (magistrats, greffier, plaideurs) et en particulier pour celui qui doit prendre la parole.

En ce qui concerne le greffe, je joins [en annexe](#) un document réactualisé.

Avec mes sentiments les meilleurs,

Marc Dewart

(1)

Le public, s'il devait y en avoir, est tenu au port du masque dans la partie de la salle d'audience qui lui est accessible (article 21bis de l'arrêté ministériel du 30 juin 2020) alors que ce port n'est pas obligatoire dans la partie de la salle d'audience réservée aux professionnels ( bancs, pupitres et sièges pour magistrats, greffier, plaideurs) et donc non-accessible au public.